

Paul Prunel

53000 Laval

REÇU LE

10 AOUT 2023

D.REAL S.C.T.E

Laval le 04 aout 2023

Monsieur le préfet de la région Pays de la Loire

DREAL Pays de la Loire, SCTE/DÉE

5 rue Françoise Giroud

CS 16 326 – 44263 Nantes Cedex

**Objet : Demande de recours gracieux concernant l'ARRÊTÉ du 21/06/2023 portant décision d'une demande d'étude d'impact pour un forage au lieu-dit Route du Bocage sur la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes (53) – ref 2023-6963**

Monsieur le préfet,

Par la présente je sollicite votre bienveillance et votre clairvoyance pour la réévaluation de ma demande de forage à titre particulier, sis route du Bocage à Sainte Suzanne et Chammes (53). Je vous saurai gré d'y répondre favorablement :

- Considérant que le projet de prélèvement vise la création d'un verger conservatoire (pommiers, pruniers, poiriers et cormiers)
- Considérant que la création de ce verger aura un impact environnemental favorable tant en terme de conservation des variétés fruitières locales, qu'en terme de préservation de la biodiversité (verger mené en agroécologie : haie fruitière, fauchage tardif, etc.)
- Considérant que le volume de prélèvement estimé à 100 m3 par an reste très faible au regard des prélèvements agricoles habituels.
- Considérant que l'essentiel des prélèvements aura lieu au cours de la plantation et des 3 années suivantes.
- Considérant que la surface de drainage estimée est largement surévaluée au regard du volume de prélèvement.
- Considérant qu'à défaut de disposer d'un forage l'irrigation sera assurée par l'eau de la ville qui est au même titre une ressource précieuse et non pertinente (eau potable).
- Considérant que ma demande n'a pas pris en compte les bénéfices secondaires environnementaux attendus d'une plantation d'arbres : effet positif sur l'humidité des sols, puit carbone, préservation de la biodiversité.

Je vous prie d'agréer Monsieur le préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

